

Image not found or type unknown



Impact de l'évolution de la surface d'un appartement

Par **bonjour**, le **19/01/2009** à **22:40**

Bonjour,

J'appartiens à une copropriété dans laquelle un membre a agrandi un appartement augmentant ainsi sa surface habitable. Cela a été réalisé sans autorisation, sans déclaration ni au conseil syndical ni au syndic. Quelles sont, à postériori, les modalités de modification de la répartition des charges (les tantièmes de répartition ne sont plus valables) ?

Merci d'avance